

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

135003

Déclaration de Maladie : N° P19- 0005719

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : U296 Société : RSM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ANOUAR

Date de naissance :

Adresse : Rue Mimouza Hay Erraha

Tel : 066444PD31

Total des frais engagés : 642.45 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SADIK Fouzia
Médecin

104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

INPE : 091122440

Date de consultation : 07 OCT 2022

Nom et prénom du malade : D - ANOUAR med Age : 58 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

HIA + Arthralgias + colyse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Maroc Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07 Oct 2022	01		200, 80	Dr. SADIK KOURA Medecin 104, Rue Mimouza Hay Erraha Tél: 05 22 36 84 91 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL NOUROUD 67, Rue des Belles Acores de Masjid Annabi - Casablanca Tél: 0522 36 84 30 - Casablanca Patente: 34808197	26.10.22	642.40
INDE PHARMACIE AL NOUROUD 67, Rue des Belles Acores de Masjid Annabi - Casablanca Tél: 0522 36 84 30 - Casablanca Patente: 34808192		481.10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

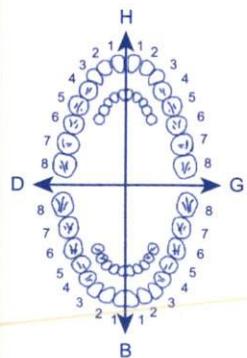
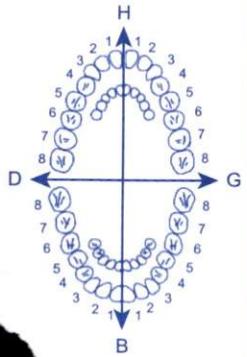
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
B				
G				
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

M

Anvers Q

Cost

le 26.10.22

FACTURE N° 36482

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	Montant
01	Pulmofleet S	18,00	18,00
01	Prinofenral	14,50	14,50
01	Dolopral	15,80	15,80
		48,10	

Les presente facture est correte
à l'experte heut deauus 12.00



PPV (DH) : 18,00

LOT N° :

UT. AV. :

LOT : 220066
EXP : 02/2025
PPV : 14,50 DH

LOT : 4447
PER : 09/23
PPV : 46,60 DH

LOT : 4447
PER : 09/23
PPV : 46,60 DH

Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des Ecoles)

1^{er} Etage - Beauséjour

Casablanca - Tél. : 05 22.36.58.91

الدكتورة صديق فوزية

الطب العام

الفحص بالصدى

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقا)

الطابق الأول - دور

05 22 .36. PPV : 150DH80

Lot n° :

EXP:

Casablanca, le : 07 OCT 2022 الدار البيضاء ، في :

1^م ANDUAR. R

301,60

5/V

150 80

Irdegan 300 mg (em)

PPV : 150DH80

Lot n° :

EXP:

110,00

5/V

148,1

Doxycycline 100 mg

LOT : 4449
PER : 09/23
PPV : 46,60 DH

139,80

5/V

46-60
3/2023

PPV 110DH00 EXP 09/2023
LOT 16035 1

38,20

5/V

148,1

Indolan 700 mg (em)

52,80

5/V

188pp/

des 20

PPV 38DH20 EXP 06/2023
LOT 04041 2

642,40

LOT 211149
EXP 04/2024
PPV 52,80DH

Dr. SADIK Fouzia
Medecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 38 91 Casablanca